



# Pour une nouvelle appréhension théorique de l'espace public

Eric Dacheux

► **To cite this version:**

Eric Dacheux. Pour une nouvelle appréhension théorique de l'espace public. "L'Europe qui se construit" -, 2003. sic\_00000618

**HAL Id: sic\_00000618**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00000618](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000618)**

Submitted on 3 Oct 2003

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### *Pour une nouvelle appréhension théorique de l'espace public*

Si l'on fait l'hypothèse que le processus européen n'est pas sans affecter la configuration politique des Etat-nations (et inversement), on peut faire de l'Union européenne le lieu de lecture des mutations contemporaines de l'espace public. Ce qui ne signifie pas que tous les phénomènes observés au niveau européen soient pertinents pour le niveau national, mais que l'on ne peut plus penser l'espace public avec les seules catégories analytiques ayant permis de conceptualiser l'Etat-nation. Par exemple, revenons à notre définition liminaire : l'espace public est le lieu de légitimation du politique, le fondement d'une communauté politique, la scène d'apparition du politique. Cette définition doit être revue. Premièrement, cet ouvrage collectif donne à penser que l'espace public n'est pas le seul lieu de légitimation du politique et que, symétriquement, les institutions peuvent être considérées comme légitimes par des acteurs de la société civile même sans espace public. Deuxièmement, si les études rassemblées tendent à confirmer que l'espace public est bien le lieu symbolique dérivé de l'espace commun qui relie des individus appartenant à des groupes culturels différents (le cadre symbolique auquel on se réfère pour agir politiquement) ; elles montrent aussi que cette reliance symbolique ne nécessite pas obligatoirement une identité commune : on peut militer à l'échelon européen sans pour autant se sentir européen, voire même en contestant cette identité. Observation qui, dans nos sociétés pluriculturelles, vaut sans doute également pour l'échelon national et régional. Troisièmement, les études des stratégies de communication des institutions européennes montrent bien que l'espace public est la scène d'apparition du politique (chapitres 4 et 5), mais les études de la presse (chapitre 7 et 8) révèlent surtout que cette scène d'apparition est fortement éclatée : les questions européennes émergent au moins autant dans des espaces médiatiques nationaux et régionaux qui leurs donnent des configurations argumentatives particulières que dans un espace médiatique européen donnant une forme européenne aux débats européens. Ces trois remarques invitent à repenser conceptuellement la notion d'espace public. Cette entreprise de longue haleine ne peut être que collective et ne peut se déployer dans le cadre étroit de cette conclusion générale. Cependant, nous aimerions susciter des recherches en ce sens en proposant à la discussion critique trois schémas mettant en lumière ce qui nous paraît être les trois dimensions de l'espace public contemporain (quelque soit sa taille : locale, nationale, internationale).

*Un espace de médiation*

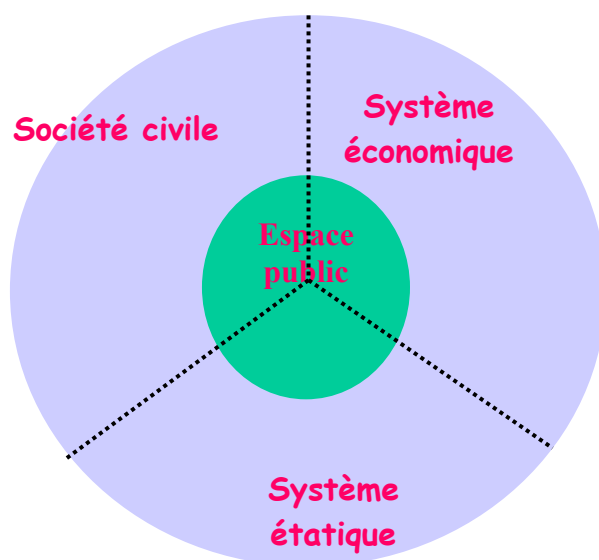
L'espace public est un espace de médiation : il relie tout en maintenant à distance (Tassin, 1991). Il autorise la communication en forgeant un cadre symbolique commun qui n'est pas un cadre communautaire enfermant les acteurs dans des rôles sociaux uniques et des conduites publiques immuables. Cet espace de médiation n'est possible et nécessaire que si la société ne fait plus corps avec elle-même (Lefort, 1986), si les individus ne sont pas prisonniers d'une communauté traditionnelle et si sont séparées les différentes entités constituant la société : le système étatique, la société civile, le système économique. L'espace public favorise l'interaction entre les trois sphères en évitant la fusion de ces sphères : il est, tout à la fois, un facteur d'homogénéisation et de différenciation sociale. Bien entendu, il s'agit là d'une schématisation théorique. Dans la réalité empirique, les individus conjuguent avec plus ou moins de bonheur leurs différentes identités sociales : une même personne peut être, tout à la fois, fonctionnaire, militant associatif et consommateur. Il n'y a donc pas de séparation radicale entre société civile <sup>1</sup>, système étatique et marché, mais contacts, frottements, conflits, entre ces trois sphères constitutives du monde commun (Laville, 2001) qui, au demeurant et comme l'illustre le tableau N°1, ne sont pas étanches, mais poreuses l'une à l'autre. L'espace public est donc, tout à la fois, le lieu d'affrontement symbolique entre les acteurs aux intérêts différents (d'où une tendance à l'éclatement, à la fragmentation de l'espace public) et le lieu où se diffuse une vision commune, une idéologie nous dit Ricoeur (d'où la tendance à l'homogénéisation, à la « marchandisation » disent certains). C'est cette tension dialectique structurante de l'espace public qui évite le repli communautaire et la désaffiliation sociale. C'est également cette tension dialectique entre fragmentation et homogénéisation, résistance critique et colonisation pour reprendre les termes habermassiens, qui explique, selon nous, la force dynamique de l'espace public (qui

---

<sup>1</sup> Cette notion s'avère d'un maniement délicat. D'une part, elle s'apparente, comme le souligne François Rangeon (1986), à un mythe politique dans la mesure où elle est invoquée par différents acteurs (élus, fonctionnaires, syndicalistes, dirigeants économiques, responsables associatifs, etc.) qui ne mettent pas forcément les mêmes valeurs sur ce terme socialement valorisé. Certains, dans une perspective libérale, valorisent l'autonomie, la responsabilité individuelle, l'émancipation de l'Etat, tandis que d'autres y voient un principe d'action collective, une solidarité réciprocaire capable de contrebalancer les mécanismes d'exclusion du marché. En dehors de cette ambiguïté idéologique, l'utilisation du mot « société civile » est, d'autre part, rendue malaisée en raison des différentes acceptions que ce terme a connu au cours de l'histoire. En effet, la société civile renvoie, chez Aristote, à la société politiquement organisée opposée à la société sauvage. Dans ce sens, Etat et société civile sont quasiment synonymes. Mais ce terme, depuis la révolution française, désigne ce qui relève du domaine privé et qui s'oppose à l'Etat. Dans cette acception, le mot société civile peut donc désigner tous les rapports sociaux et économiques hors Etat. Dans une acception plus récente et plus restreinte qui est devenue la norme, le mot société civile recouvre les interactions sociales hors sphère économique et sphère étatique. C'est cette dernière acception que nous faisons nôtre.

peut donc s'étendre à l'échelle internationale) et sa faiblesse intrinsèque (à l'échelle internationale les acteurs sont moins nombreux et les forces homogénéisantes plus puissantes).

**Tableau 1**  
**L'espace public un espace de médiation entre les trois entités du monde commun**



## *Un espace de communication politique aux configurations variables*

L'espace public est donc l'espace de médiation de nos sociétés européennes. Or, ces sociétés sont des démocraties. C'est-à-dire des sociétés où la critique est une composante essentielle : « *la démocratie, ce n'est pas l'acceptation des règles du jeu, c'est le jeu avec les règles, ce n'est pas le respect de la légalité, c'est l'essai de construire une légitimité non contestable et toujours contestée* » (2). Or, pour que cette critique s'exerce, il faut, si l'on résume abruptement les deux articles de Kant cités en introduction (3), trois conditions :

-La publicité des débats. Les problèmes d'intérêt général ne doivent pas rester dans le secret des arcanes du pouvoir, ils doivent être discutés publiquement.

-Un public. Les citoyens doivent posséder une capacité critique autonome afin de pouvoir prendre part à la discussion, échanger des arguments.

-La liberté. La censure, l'interdiction de rendre publique une pensée est proscrite car elle empêche l'usage libre de la raison, or rien ne serait être au-dessus de la raison dans son usage public, car elle seule peut fonder une politique juste.

De ces trois caractéristiques on peut, comme le remarque Géraldine Mulhmann, faire au moins deux lectures. Une lecture habermassienne qui fait de l'espace public le lieu où se forme une norme légitime car fondée sur une raison intersubjective, et une lecture foucauldienne <sup>4</sup> qui « *insiste sur le risque consubstantiel au principe de publicité de Kant : c'est vers l'inconnu qu'il nous projette – peut-être du danger, assurément du subversif inattendu [...]* » ( Mulhmann, 2001 : 89). Cette seconde lecture invite à dépasser, dans le domaine politique, le modèle d'une rationalité purement logique défendue par Habermas, au profit d'une rationalité plus sensible qui s'appuie sur le «sensus communis» défini par Kant dans la Critique de la faculté de juger. Ce «sensus communis» n'est pas le bon sens commun, explique Plino Walder Prado Jr, « *mais plutôt une communauté de sentiment, principe d'une sensibilité commune « à tous » [...]* ». Or, poursuit l'auteur, «*[...] il semble qu'un espace public conçu comme fondamentalement structuré par la communication argumentative, laisserait, ipso facto, de côté un reste : ce partage de la sensibilité précisément* » (Prado, 1991 : 80-81). Cette remarque conduit, selon nous, à souligner deux choses : d'une part, que la communication et, à fortiori, l'argumentation rationnelle ne peut

---

<sup>2</sup> E. Enriquez cité par Sylvie Biarez, *le Pouvoir local*, Economica, Paris, Economica, 1989.

<sup>3</sup> « Réponse à la question : qu'est-ce que les Lumières ? », « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique ».

<sup>4</sup> En particulier dans un article paru dans la Magazine littéraire intitulé « Qu'est-ce que les Lumières » in Michel Foucauld, *Dits et Ecrits 1954-1988*, Paris, Gallimard, 1994.

tout exprimer, elle demeure toujours en retrait de l'expérience humaine. D'autre part, dans une perspective proche de l'ethnométhodologie, que l'échange de raison et d'émotion n'est possible qu'en présence de codes symboliques communs. Pour le dire autrement, nous pensons avec R.E Park (ou plus exactement avec G. Mulhmann, relisant Park <sup>5</sup>) que le conflit politique ne peut jouer un rôle socialisateur que si ce conflit s'appuie sur un minimum de connaissances partagées et de codes symboliques communs (Mulhmann, 2001, 239-242). Pour que l'espace public soit celui de l'exercice d'une réflexion critique qui renforce la société démocratique et non un espace d'affrontement désintégrant cette société, il faut que les citoyens de cette société partagent un même espace communicationnel (cf. Annexe II). Or, la communication naît dans l'incompréhension et meurt dans la communion. C'est pourquoi, deux menaces pèsent sur l'espace public. D'un côté, l'incompréhension totale, la désintégration (faute de valeurs communes) ; de l'autre, la fusion communautaire faute de conflits.

L'espace public est donc un espace communicationnel dédié aux questions politiques qui autorise un débat démocratique tout à la fois intégrateur et conflictuel. C'est donc un espace de communication politique où des acteurs institutionnels, des acteurs économiques et des acteurs issus de la société civile traitent des questions d'intérêt général. Ces acteurs sont individuels ou collectifs et la forme de leurs échanges est plus ou moins consensuelle, plus ou moins rationnelle. Autrement dit, l'espace public est bien plus qu'un espace délibératif où des individus échangent des arguments rationnels en respectant les consignes éthiques de la démocratie procédurale, même si ce cas de figure n'est pas à exclure. Ici encore, loin d'être un cadre théorique rigide, l'espace public doit être compris comme une forme symbolique en tension qui prendra des configurations concrètes variables suivant les sujets, les acteurs en présence et même la durée des échanges. On peut inscrire ces configurations dans un schéma en deux dimensions (cf. tableau n°2). La première dimension est définie par deux pôles opposés entre lesquels vont osciller les communications (verbales et non verbales, directes et médiatiques) entre les participants : l'expression des revendications (y compris identitaires) et la recherche d'un consensus ; l'agir stratégique et l'agir communicationnel pour reprendre les catégories forgées par Habermas. La seconde dimension est marquée par deux pôles opposés, l'individu qui fait état de sa propre opinion et les institutions (politiques et économiques) qui

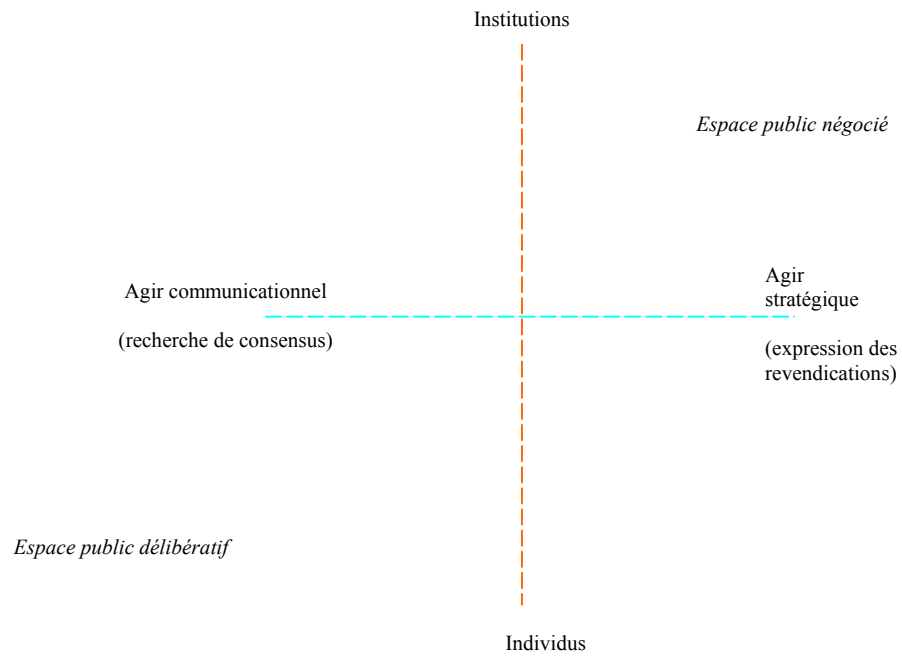
---

<sup>5</sup> Nous nous intéressons ici à la relecture de deux articles de R.E . Park : « Reflexion on Communication and Culture », *American Journal of Sociology*, XLIV, 1938 et « Symbiosis and Socialization », *American Journal of Sociology*, XLV, 1939.

lui font face, étant entendu que les individus participent à des collectifs plus ou moins organisés (de la bande à la fédération de fédération) et font face à des institutions qui s'incarnent dans des individus. Ainsi, ces deux axes définissent quatre quadrants qui pourraient être vus comme autant de types d'espaces publics. Par exemple, les individus mus par un agir communicationnel définiraient un espace public délibératif, tandis que les institutions négociant avec les lobbies forgeraient des espaces publics « négociés ». Mais l'intérêt de ce schéma mis au point par l'équipe Espace public européen est, au contraire, d'indiquer que l'on peut (que l'on doit?) analyser l'espace public non en fonction d'un idéal-type simplificateur, mais au contraire en intégrant dans l'analyse toutes les contradictions et la complexité de l'espace public. De plus, ce schéma théorique peut facilement devenir un outil d'observation permettant de visualiser les contours topographiques d'un espace public particulier à un moment donné et favoriser ainsi une analyse comparative entre différents terrains d'observation (cf. Annexe III).



Tableau N°2  
L'espace public : schéma général



## *Un espace de participation politique* <sup>6</sup>

Une conception aussi large et aussi fluide de l'espace public pose cependant un problème : celui des limites. Qu'appelle-t-on au juste « espace public » ? Tous les espaces non domestiques d'interlocutions et d'interactions sont-ils des espaces publics ? L'ouverture polysémique de ce concept qui a permis de fertiliser les sciences sociales (François, Neveu, 1999) devient aujourd'hui un obstacle qui risque de stériliser la réflexion. Pour que l'espace public reste un concept heuristique, c'est-à-dire un outil intellectuel permettant un aller-retour constant entre la raison et le réel, il faut qu'il en possède les deux caractéristiques essentielles : une extension (tous les objets que cette représentation peut donner) et une compréhension (l'ensemble des caractères constituant la définition de cette représentation) (Russo, 1987). Or, aujourd'hui, l'espace public est devenu une notion tellement extensive que l'on arrive plus à comprendre ce qu'il revêt, d'où la multiplication des adjectifs accolés à ce terme. Ainsi, dans cet ouvrage, le lecteur a-t-il pu découvrir les termes : espace public « délibératif », espace public « international », espace public en « archipel », espace public « conflictuel », etc. Cette multiplication des qualificatifs n'est pas propre aux auteurs de cet ouvrage, on la retrouve dans de nombreux recueils collectifs consacrés à l'espace public (Neveu, 1999 ; Paillard, 1995 ; CURAPP, 1999). Une telle inflation verbale fait naître un soupçon épistémologique : et si les distorsions que les auteurs font subir au concept d'espace public, venaient du fait que leur terrain d'étude n'est pas le même, qu'ils observent des espaces symboliques de nature différente, qui ne sont pas, en réalité, des espaces publics ? Il convient donc de proposer des éléments permettant de tracer une limite claire entre ce qui constitue et ce qui n'est pas un espace public. Corrélativement, il apparaît nécessaire de forger un vocabulaire permettant de qualifier ces multiples entités que l'on range trop facilement sous l'étiquette parapluie « d'espace public ». Nous ne sommes d'ailleurs pas les premiers à noter cette nécessité épistémologique. Par exemple, des auteurs comme Dominique Wolton et Pierre Livet ont souligné la nécessité d'utiliser des noms distincts pour dissocier des phénomènes démocratiques proches mais de nature différente. Le premier en proposant une distinction entre espace commun, espace public et espace politique (Wolton, 1991), le second en différenciant, espace d'expression, espace public et espace politique (Livet, 1992). Les réflexions de ces auteurs invitent à ne pas réduire le politique à l'espace public. En cela, elles

---

<sup>6</sup> Ce paragraphe reprend un travail en cours qui vise à distinguer les différents lieux où se rencontrent un public. Travail épistémologique qui s'appuie sur des enquêtes conduites dans le domaine de l'économie solidaire. Eric Dacheux, Jean Louis Laville (dir), Espace public et économie solidaire, Hermès à paraître.

font écho aux analyse de Claude Lefort. Pour cet auteur, la politique, c'est-à-dire la mise en œuvre du pouvoir, objet disciplinaire construit par la science politique et la sociologie politique, n'est qu'une faible partie du politique. Ce dernier étant défini comme la « *mise en forme* », c'est-à-dire précise Lefort, « *la mise en scène et la mise en sens* », qui institue le social (Lefort, 1986, p. 256-258). Or, de manière paradoxale, cette définition extensive du politique permet de restreindre le domaine de l'espace public. D'une part, comme l'indique nettement Lefort et comme le précisent aussi des chercheurs en communication (Dalgren, 2000 ; Gharnam 1992) et comme d'ailleurs l'indiquait Habermas dans « L'espace public », l'opinion que chacun peut se forger des problèmes de la société, se forge aussi, dans l'espace domestique via, aujourd'hui, les mass media (Habermas, 1978). Vu sous cet angle, l'espace domestique constitue le soubassement de l'espace public. Symétriquement, l'espace du pouvoir légitime - l'espace politique (Wolton, 1991 ; Livet, 1992) - celui où se prend, dans le secret des cabinets, la décision définitive, constitue l'entablement de l'espace public. Dans nos sociétés modernes, ces trois espaces (domestique, public et politique) sont reliés entre eux. Par l'espace médiatique (cf. Annexe II), bien sûr, qui relie les trois, mais également par des champs politiques qui les connectent deux à deux : les espaces de médiation institutionnelle et les espaces civils.

-Les espaces de médiation institutionnelle. Ces espaces connectent l'espace politique à l'espace public. Ils constituent la zone frontière haute de l'espace public. Ce sont des espaces de médiation suscités par les pouvoirs (économiques et/ou étatiques) afin d'établir une relation entre ces institutions et leurs publics dans le double but d'améliorer le fonctionnement de ces institutions et de les légitimer. Nous appellerons « dispositifs participatifs », les formes concrètes que prennent ces espaces de médiation institutionnelle.

-Les espaces civils (7). Ils constituent la zone frontière basse de l'espace public, la zone de contact entre ce dernier et l'espace domestique. Ce sont des espaces sociaux de circulations de savoirs sociaux. L'analyse permet de distinguer deux types d'espaces civils qui, dans la réalité empirique, sont étroitement imbriqués :

- Les espaces d'interconnaissances. Dans ces espaces civils, la confrontation d'idées (qui ne sont pas forcément politiques, mais qui peuvent l'être) est privée, mais elle est également publique, puisque elle se déroule dans un espace social non domestique et donc potentiellement accessible à d'autres personnes. En réalité, cette potentialité est

---

<sup>7</sup> Expression empruntée à Bernard Floris « Economie solidaire et espace public » (titre provisoire) in E. Dacheux, J.L. Laville (dir), Espace public et économie solidaire, Hermès, à paraître.

limitée parce que, dans ces espaces (bars, marchés, machine à café d'une entreprise, etc.), l'interconnaissance est très souvent l'une des conditions nécessaires de l'échange.

- Les espaces de médiation sociale. Ce sont également des espaces civils. Cependant, contrairement aux espaces d'interconnaissance où le lien social est souvent la condition première de l'échange, ces espaces obéissent à une volonté (souvent celle d'un tiers : associations, travailleurs sociaux, etc.) de créer les conditions de l'échange entre des personnes ne se rencontrant que fort peu. Il s'agit de relier, de constituer un collectif, mais également de maintenir la distance critique individuelle. Ces espaces intermédiaires sont donc des espaces de médiation créés par une volonté politique. Mais, contrairement aux espaces de médiation institutionnelle, ils visent exclusivement à mettre en relation les acteurs de la société civile. La médiation n'est donc pas institutionnelle, mais sociale. En accord avec la littérature en science politique, nous proposons l'appellation « arènes » pour renvoyer à la forme empirique de ces espaces.

Ainsi deux zones frontières aux contours imprécis encadrent l'espace public. La zone frontière basse rattache l'espace public aux espaces de discussions propres à la société civile, la zone frontière haute arrime l'espace public à l'espace de décision du pouvoir légitime. La mouvance de ces deux frontières font que l'espace public intègre les fonctions (délibération et production de normes) des deux autres espaces. Mais la caractéristique qui différencie l'espace public, tout à la fois, de l'espace politique et de l'espace domestique, c'est la participation. Comme le rappelle, en effet, Hannah Arendt (1983), la politique est action. L'espace public est le lieu où l'individu prend part, physiquement, à un acte politique le lieu où il s'engage (Ion, 2001). Cet engagement peut être communicationnel (prendre la parole dans une réunion politique), mais il peut aussi revêtir des formes tangibles comme l'accomplissement d'actes civiques (vote, réponse à des enquêtes d'utilité publiques, par exemple) ou la participation à des actions militantes (manifestations, pétitions, etc.).

Les trois caractéristiques théoriques de l'espace public (médiation, communication, participation) permettent de définir les traits empiriques d'un espace public :

- a) un espace de médiation qui réunit des acteurs appartenant à des sphères différentes : société civile, système étatique et système économique.

- b) Un espace ouvert au public (sans restriction d'appartenance communautaire ou organisationnelle).
- c) Un espace où la critique peut librement s'exercer.
- d) Un espace d'échanges symboliques (de communication rationnelle, de persuasion, d'émotion, etc.) où les acteurs partageant un minimum de codes communs se saisissent des questions d'intérêt général.
- e) Un lieu physique où ces acteurs agissent, c'est-à-dire manifestent publiquement leur soutien ou leur contestation des systèmes (politiques et/ou économiques).

Par construction seuls les espaces possédant simultanément ces cinq caractéristiques sont des espaces publics empiriques. Nous appellerons ces derniers « Forum » pour laisser l'appellation « espace public » au seul concept théorique (cf. tableau N°3).

**Tableau N°3**  
**Les espaces du politique dans l'Union européenne**

	DENOMINATION THEORIQUE	LIEUX EMPIRIQUES D'OBSERVATION DANS L'UNION EUROPEENNE
	Espace domestique	Foyer
Zone frontière basse de l'espace public	Espace d'interconnaissances	Bar, marché, restaurant collectif
	Espace de médiation sociale	<i>Arène</i> CIC (conférences intercitoyennes *)
	Espace public	<i>Forum</i> Congrès de l'Europe
Zone frontière haute	Espace de médiation institutionnelle	<i>Dispositif participatif</i> Première convention de la société civile organisée au niveau européen
	Espace politique	Institutions européennes

Les réseaux associatifs européens créent des espaces de médiation sociale permettant l'accès des citoyens à l'espace public européen et participent à des dispositifs participatifs mis en place par les institutions européennes pour tenter d'arrimer l'espace politique à l'espace public (mais ces dispositifs participatifs ne permettent pas forcément au système politique d'entrer en liaison avec les personnes qui n'agissent pas dans l'espace public européen).

---

\* Les CIC réunissent une trentaine d'associations européennes qui, pour faire contrepoids aux conférences intergouvernementales (CIG), se réunissent régulièrement pour élaborer et faire connaître leurs propres réflexions sur la construction européenne.

Cette typologie propose un découpage analytique dichotomique tranché (entre logiques propres à la société civile et logiques institutionnelles), alors que, dans la réalité empirique, les choses sont souvent plus complexes, plus mouvantes. Les logiques de l'arène et du dispositif participatif migrent parfois d'un espace de médiation à l'autre, à l'image des budgets participatifs qui sont aujourd'hui adoptés par certaines municipalités françaises (Issy-les-Moulineaux, notamment). Malgré tout, ce genre de clarification terminologique permet de circonscrire la notion d'espace public et débouche sur un schéma facilitant la visualisation des différents espaces du politique. Ce faisant, il indique plusieurs pistes de recherches permettant d'analyser la crise de la démocratie européenne dont les manifestations les plus visibles sont la montée des partis d'extrême droite. En effet, cette crise peut trouver son origine : dans la sphère domestique dont les modifications - Habermas (1978) et Sennett (1979) l'ont brillamment démontré - affectent la vie politique (nous pensons, par exemple, au développement des familles monoparentales, à la difficulté de gérer des appartenances familiales multiples, etc.), dans les soubassements de l'espace public (faiblesse de la socialisation par le travail, disparition des lieux de sociabilité, etc.), dans les caractéristiques de l'espace public lui-même (sur-représentation des classes moyennes, internationalisation qui augmente les coûts de participation favorisant ainsi les groupes d'intérêts les plus puissants, etc.), dans le développement des dispositifs participatifs (volonté politique de les transformer en instrument de légitimation, prégnance d'une expertise technique déconnectée des réalités sociales, etc.), et, enfin, dans l'espace politique lui-même (non concordance des temps de la réflexion, de l'action, et de la communication politique, incapacité à sortir d'un cadre idéologique pour formuler une utopie, etc.). La multiplicité des phénomènes pouvant expliquer l'affaiblissement de la démocratie européenne plaide pour une analyse collective et pluridisciplinaire de l'espace public contemporain.